

N° 6502¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998
portant création de deux établissements publics dénommés**

- Centres, foyers et services pour personnes âgées,**
- Centres de gériatrie**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Avis de la Chambre de Commerce (28.11.2012)	1
2) Avis de la Chambre des Salariés	2
– Dépêche du Président de la Chambre des Salariés à la Ministre de la Famille et de l'Intégration (29.11.2012).....	2

*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

(28.11.2012)

Le projet de loi sous avis modifie l'annexe 1 de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) centres, foyers et services pour personnes âgées et 2) centres de gériatrie.

Comme l'indique précisément l'exposé des motifs du projet de loi sous avis qui fait office de commentaire des articles en même temps, le relevé des immeubles et des terrains affectés à l'établissement public „centres, foyers et services pour personnes âgées“ est adapté suite aux différentes acquisitions et réaffectations afin de correspondre à la situation actuelle.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques particulières à formuler, mais est néanmoins d'avis que l'adoption d'une loi coordonnée gagnerait en lisibilité.

*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis.

*

AVIS DE LA CHAMBRE DES SALARIES

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES SALARIES
A LA MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION**

(29.11.2012)

Madame la ministre,

Par lettre du 16 novembre 2012, vous avez soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

La Direction

René PIZZAFERRI
Norbert TREMUTH

Le Président,

Jean-Claude REDING